



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire****Deuxième session**

Genève, 14 et 15 décembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session\*, \*\*, \*\*\***

\*\*\*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 14 décembre 2020, à 10 heures

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contexte des travaux du Groupe.
3. Élaboration du Système d'individualisation des véhicules ferroviaires.
4. Questions diverses.
5. Dates de la prochaine session.
6. Résumé des décisions.

---

\* Les représentants sont priés de s'inscrire sur le site Web de la CEE :

[https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=YC\\_Yoz](https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=YC_Yoz).

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 24 32). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.

\*\* En raison de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-2019), les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([www.unece.org/trans/main/sc2/ge\\_pirrs\\_01.html](http://www.unece.org/trans/main/sc2/ge_pirrs_01.html)).

\*\*\* Il a été convenu que le présent ordre du jour serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (ci-après le Groupe d'experts) sera invité à adopter le projet d'ordre du jour.

**Document(s) :**

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/7.

### 2. Contexte des travaux du Groupe

Le groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres informations intéressant ses travaux.

### 3. Élaboration du Système d'individualisation des véhicules ferroviaires

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être débattre du développement du Système d'individualisation des véhicules ferroviaires (URVIS), tel qu'il est prévu dans son mandat. Les points suivants peuvent être abordés :

- a) Meilleures pratiques en matière de marquage du matériel roulant et prescriptions nationales dans ce domaine ;
- b) Cas d'utilisation et apposition du numéro URVIS sur le matériel roulant ;
- c) Composante technologique ;
- d) Recherche des solutions possibles ;
- e) Évaluation des solutions possibles ;
- f) Sélection de la ou des solutions ;
- g) Élaboration de recommandations et de normes.

**Document(s) :**

ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/8, ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/9  
et ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2020/10.

### 4. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les propositions éventuelles sont à communiquer au secrétariat (sc.2@un.org).

### 5. Dates de la prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts doit se tenir au Palais des Nations, à Genève, du 5 au 7 mai 2021.

### 6. Résumé des décisions

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira le rapport final de la session en coopération avec le Président et le Vice-Président.